

Si le projet de loi est adopté , les Arméniens pourraient redevenir Turcs

☒ Le parti républicain du peuple (en turc : Cumhuriyet Halk Partisi / CHP) a soumis un projet de loi au Parlement turc , qui donnerait la nationalité turque aux héritiers de ceux qui ont fui en exil depuis la Turquie (1914) et ceux qui sont privés de la citoyenneté en raison d'une raison quelconque a rapporté le site d'information haberaktuel.com.

Si le projet de loi est adopté, la citoyenneté serait accordée aux Arméniens, aux Grecs et aux Assyriens qui ont été déportés de leur patrie pendant le génocide, et à leurs héritiers jusqu'à la quatrième génération.

Le projet de loi inclut aussi les Arméniens, Grecs et Juifs qui ont souffert à la suite des "événements" à Istanbul des 6 et 7 Septembre 1955, aussi leurs héritiers.

Si la loi est promulguée, les survivants du génocide arménien et de leurs descendants pourront demander la citoyenneté turque avec les documents suivants : passeport de l'époque, documents officiels de l'Eglise, documents officiels des organisations de minorités, documents ottomans, documents du pays de résidence qui prouvent qu'ils sont arrivés de Turquie.

Un projet de loi similaire avait été présenté par le Parti Paix et Démocratie (BDP), mais avait été rejeté par le Parlement turc.

